



D.2018.12.12.8.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.7 - Travaux dépôt bus - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2018-0329 en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du Dépôt bus de Tisséo à Colomiers avec la société GECOS.

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2018.07.11.7.5 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération pour la réalisation de l'équipement du site de Colomiers en GNV pour un montant estimé à 5 millions Euros H.T. La part de travaux Infrastructures est estimée à 2,5 millions Euros H.T.

Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR) pour les études et les travaux pour la réalisation de la station de compression et du réseau de distribution du dépôt bus de Tisséo à Colomiers.

Les travaux à réaliser pour la partie infrastructure concernent :

- la création d'une station de compression,
- la réalisation des travaux de VRD, de génie civil et de process,
- la création du système de distribution et modification du remisage,
- la modification des équipements existants.

Le marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La durée prévisionnelle de de marché est de 45 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 19 septembre 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 octobre 2018 à 12h00.

2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. L2B INGENIERIE/SPMO

2. GECOS SARL

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du **6 décembre 2018**, attribué le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du Dépôt bus de Tisséo à Colomiers à la **société GECOS** pour un montant de **262 750.00 €H.T.**

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président ,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181214-20181212-8-7D- DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018
--

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2018-0329 de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du Dépôt bus de Tisséo à Colomiers **avec la société GECOS** pour un montant de **262 750.00 €H.T.**, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

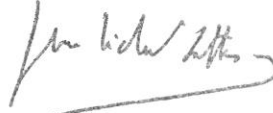
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES